

MAIRIE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX
49400 BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

- :- :- :-
ARRETE VP n° 2025/06

POR TANT INSTAURATION DE STOP

Le Maire de la Commune de Bellevigne-les-Châteaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant la dangerosité du carrefour du Cep situé à l'intersection de la rue de la Crilloire, la Route de Chacé, la route de Champigny et de la rue de la Judée sur la commune déléguée de Saint Cyr-en-Bourg,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

Vu l'intérêt général,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Il sera installé un « STOP » :

➔ Rue de la Crilloire et Route de Champigny à l'intersection avec la route de Chacé. Les automobilistes sortant de ces rues marqueront en conséquence le « STOP ».

ARTICLE 2 : L'entreprise ATP est chargée de la mise en place des panneaux de signalisation correspondants.

ARTICLE 3 : La gendarmerie de Fontevraud l'Abbaye et le Maire délégué de Saint Cyr-en-Bourg sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché sur le site web de la mairie www.bellevigneleschateaux.fr

Affiché à la porte de la
Mairie le 17 novembre 2025

**Le Maire,
Armel FROGER**

